



LA LOCALISATION DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU LIBAN



**LANCEMENT PLATEFORME LEWAP ET DES GROUPES DE
TRAVAIL**

29 SEPTEMBRE 2017, À BEYROUTH



PRESENTATION DE LA PLATEFORME LEWAP

Intervention de Claire Papin-Stammose, pS-Eau

Le pS-Eau, est une association française qui accompagne depuis plus de 30 ans les acteurs de la coopération internationale dans leurs actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il est actif au Liban depuis 2013.

Dans le cadre de ses activités au Liban, le pS-Eau a perçu le besoin des acteurs du secteur pour un accès facilité à de l'information et la possibilité d'échanger entre eux. C'est pourquoi, il a souhaité mettre en place la plateforme LEWAP (www.lewap.org), une plateforme d'informations, d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Liban.

Des activités pour faciliter l'intervention dans le domaine de l'eau/assainissement

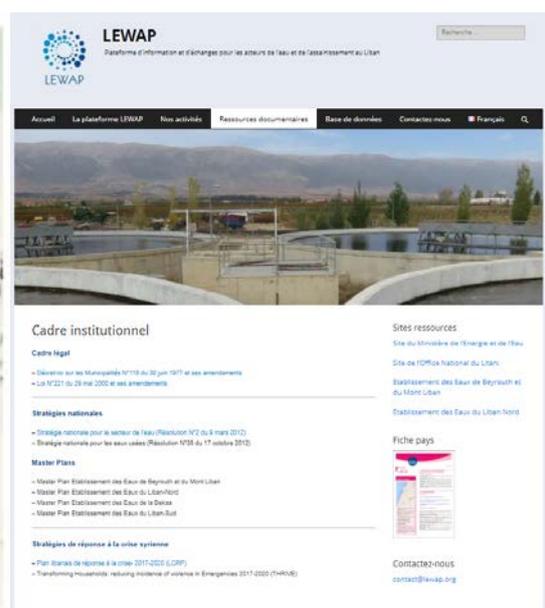
LEWAP propose de multiples activités :

- L'organisation de réunions d'échanges et voyages d'études en France/ au Liban
- L'animation de groupes de travail sur des thématiques spécifiques
- L'accompagnement des acteurs de la coopération dans leurs projets (mise en contact avec les acteurs institutionnels et expertise locale)

Un site internet où trouver de la documentation et de l'information sur les actions menées au Liban

Le site internet LEWAP (disponible pour l'instant en français et en anglais), vous donne accès à :

- des ressources documentaires (sur le cadre institutionnel, la documentation de référence sur certaine thématiques, etc.)
- des informations sur les projets (atlas des actions) et les acteurs intervenant au Liban (annuaire)



QUESTIONS ET REMARQUES

Comment se fait la sélection des documents mis à disposition sur votre base ? USAID a réalisé plusieurs études et documents qui peuvent être partagés.

Lors du diagnostic mené en amont du lancement de la plateforme, nous avons rencontré plusieurs organismes qui nous ont transmis leur documentation. Nous mettons à jour régulièrement cette base documentaire que nous pourrions compléter avec les documents d'USAID.

Quelle complémentarité entre LEWAP et [O-Life](#) plateforme réalisée à l'initiative du CNRS Liban/ France, l'IRD et l'université de Montpellier ?

Nous sommes en relation avec les porteurs du projet O-Life. Il s'agit d'un observatoire de l'environnement qui associe des chercheurs pour collecter des données, les analyser et faciliter leur diffusion au sein de la communauté scientifique mais aussi les décideurs politiques et le grand public. Les résultats de ces recherches pourront être diffusés sur la plateforme LEWAP.



L'ACTION DE L'AERMC EN FRANCE ET AU LIBAN

Intervention de Rémi Touron, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) – [voir la présentation PPT](#)

Le rôle et fonctionnement de l'Agence

En France, la gestion de l'eau est décentralisée. Les ressources en eau sont gérées à l'échelle du bassin versant. Pour cela, 6 Agences de l'eau ont été créées en 1964 dont l'AERMC.

La Directive européenne Cadre sur l'Eau, fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'Agence agit avec les acteurs du bassin pour atteindre ces objectifs.

Pour cela, l'Agence collecte une redevance sur la facture d'eau (principe de « pollueur-payeur ») qui lui permet de subventionner des actions de protection des ressources en eau (lutte contre la pollution, renforcement de la connaissance, la protection et la gestion des ressources, la sensibilisation).

L'Agence n'est pas uniquement un organisme technique. Elle est également le lieu de la gouvernance de bassin. Le comité de bassin Rhône Méditerranée et celui de la Corse définissent les grandes orientations pour l'eau à l'échelle du bassin. Ils sont composés de 3 collèges représentant les autorités locales, les usagers (domestiques, agriculteurs, industriels) et associatifs, et l'Etat.

Les outils de planification de l'Agence

L'AERMC met en œuvre actuellement son **10^e programme « Sauvons l'eau »** (2013-2018) avec pour objectifs :

- Les économies d'eau
- La protection de la ressource en eau et de la santé contre les pollutions
- La restauration des rivières et zones humides pour assurer leur bon fonctionnement naturel

Elle a défini son **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**. C'est un cadre qui s'impose à tous les projets menés sur le territoire du bassin.

Enfin, l'Agence a défini son [plan d'adaptation au changement climatique](#). Cela a permis d'identifier les zones de vulnérabilité et les mesures à prendre pour faire face au changement climatique : réduire l'imperméabilisation pour faciliter l'infiltration, lutte contre les fuites sur les réseaux de distribution, naturalisation des cours d'eau.

Intervention de l'Agence à l'international

En 2005, la loi Oudin-Santini autorise les collectivités et Agences de l'eau de mobiliser jusqu'à **1%** de leur budget eau et assainissement pour des actions de coopération internationale. Pour l'AERMC, cela représente un potentiel de 5 Millions d'euros/ an pour l'international. En 2016, l'Agence a mobilisé **4,5 Millions d'euros en 2016 à l'international**.

Son action à l'internationale se décline en 2 grands types :

- L'appui institutionnel de l'Agence (principalement en direction des pays du bassin Méditerranéen)
- L'appui à des projets de coopération portés par des collectivités (coopération décentralisée) ou associations de son bassin

QUESTIONS ET REMARQUES

Les Agences de l'eau en France ne dépendent pas du Ministère de l'eau mais du Ministère de l'Environnement. Est-ce que cela facilite la coordination avec les autres acteurs de l'environnement?

En France, il n'y a pas de Ministère de l'eau mais l'eau est une composante importante du Ministère de l'Environnement.

Le programme d'action de l'Agence est défini avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, dans le respect du cadre politique national et européen.

Comment les membres du comité de bassin sont-ils choisis ?

Cela dépend des collèges :

- Pour le collège des collectivités territoriales, les représentants sont des élus locaux ;
- Pour le collège des usagers, une élection est organisée spécifiquement pour les choisir ;
- Pour le collège de l'État, les représentants sont nommés.

Avec quels acteurs travaillez-vous ici au Liban ?

L'Agence de l'eau intervient pour l'instant dans le cadre de la coopération décentralisée en soutien à des collectivités françaises qui montent des projets avec leurs partenaires libanais (échanges de compétences, renforcement de la gestion des services, etc.)

USAID n'avait-il pas essayé de promouvoir une approche par bassin versant au Liban ?

Il y a eu une tentative pour mettre en place d'une agence de bassin mais cela supposait un véritable changement non seulement technique mais aussi politique et institutionnel. Cela n'a pas abouti.

LA LOCALISATION DE L'AIDE INTERNATIONALE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU LIBAN

INTRODUCTION DE LA THEMATIQUE

Intervention de Nawal Karroum, du groupe URD – [voir le rapport d'étude](#) (en français uniquement)

Le groupe URD est une association spécialisée sur les pratiques humanitaires et post-crise. Elle accompagne les acteurs pour qu'ils améliorent leurs interventions en menant des activités d'évaluation, de recherche, de formation et d'appui méthodologique.

Le concept de « localisation » est relativement nouveau dans la communauté humanitaire internationale. Il était au centre des discussions lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 à Istanbul et des engagements pris à cette occasion dans le cadre du « Grand Bargain ».

Il n'existe pas de définition stricte de la localisation. Cependant, le groupe URD a mené plusieurs études de cas (au Liban, Haïti, Myanmar, RDC) pour mieux comprendre comment cela se traduit concrètement pour les acteurs de terrain. Une de ces études a été réalisée à Tripoli.

Sur la base de ces études, il a été possible de proposer une définition de la localisation :

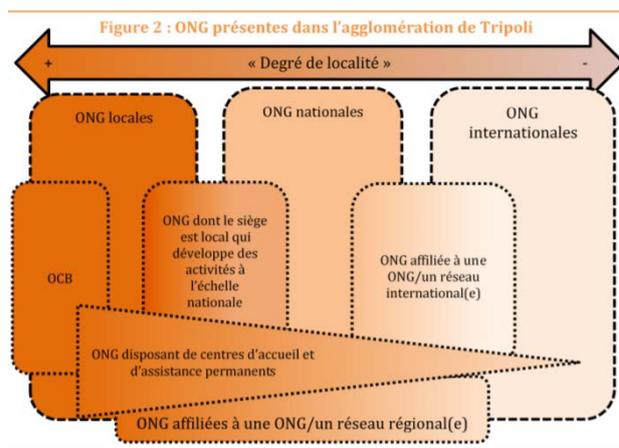
- C'est un **processus collectif** ;
- Qui vise à **renforcer le rôle des acteurs locaux** – acteurs publics nationaux et locaux, acteurs de la société civile, etc.
- Pour les replacer **au centre de la réponse** à une crise

Ce travail sur la localisation de l'aide soulève plusieurs réflexions :

- Il est nécessaire de distinguer le rôle attribué et la place effectivement prise par les acteurs locaux ;
- La localisation n'est pas forcément une approche « bottom up » qui renverse totalement les mécanismes de décisions mais il est certain qu'elle réinterroge les relations de pouvoir et de partage de pouvoir ;
- La localisation suppose un changement dans les formes de
 - partenariat : recherche d'un équilibre entre les partenaires, un partage d'informations, d'une meilleure visibilité des acteurs locaux, suppose de prendre du temps pour identifier les acteurs locaux et les mobiliser ;
 - financement : recherche d'un financement le plus direct possible ;
 - coordination

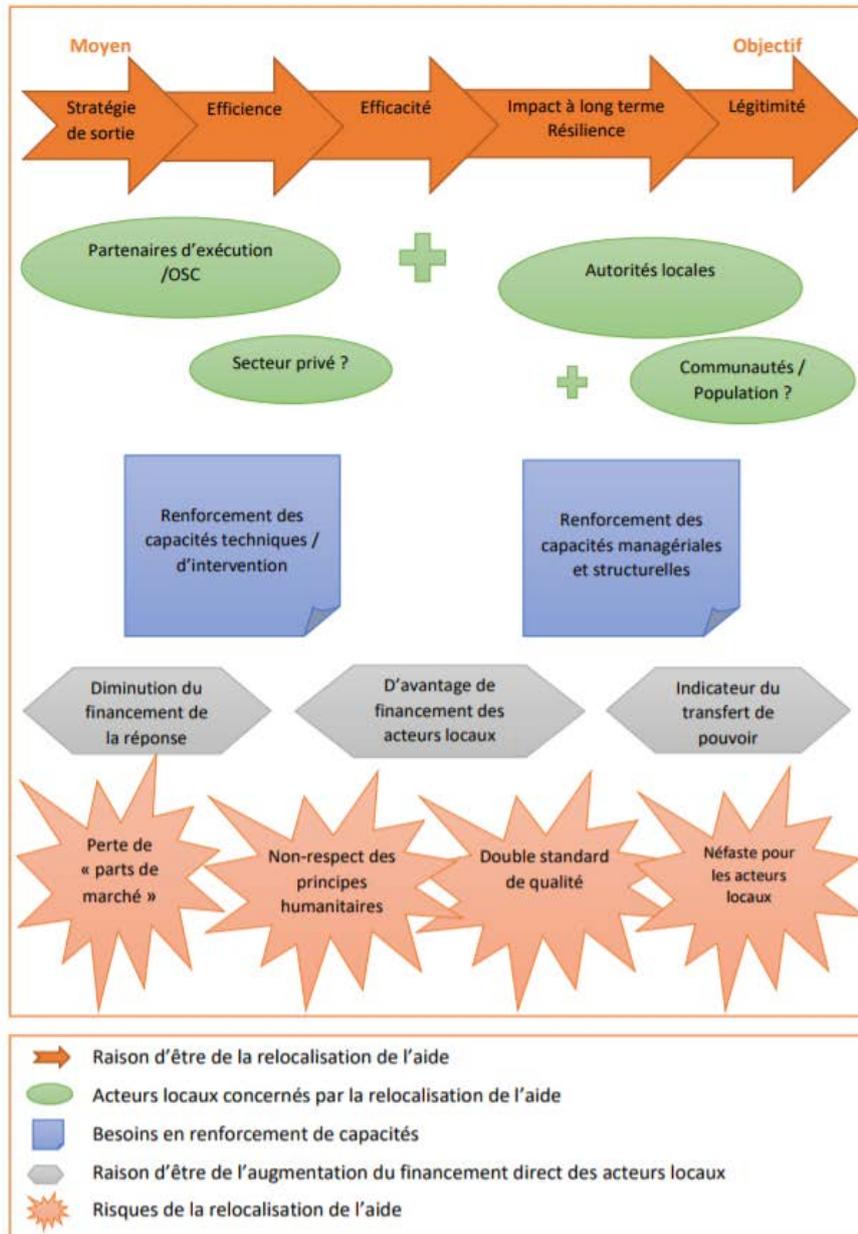
La localisation ne se résume donc pas seulement à donner plus de financement aux acteurs locaux mais suppose de mettre en place un processus de décision et de coordination dans lequel les acteurs locaux seront associés. Cela nécessite d'avoir une connaissance fine des acteurs en présence et de comprendre la complexité des jeux d'acteurs.

Le schéma ci-contre illustre bien par exemple la diversité des ONG locales présentes à Tripoli.



L'étude menée sur Tripoli a permis d'interroger les acteurs de terrain sur leur compréhension de la localisation : Quelle est la raison d'être de la localisation ? Comment elle se traduit sur le terrain ? Avec quels acteurs locaux travaillez-vous ? Quels sont les risques de la localisation ?

Figure 3 : La relocalisation de l'aide un moyen ou un objectif en soi ?



Comme le montre le schéma, la localisation est perçue par certains humanitaires comme un moyen dans leur stratégie de sortie. Pour d'autres, elle est un objectif en soi et renforce la légitimité de la réponse apportée à la crise.

La localisation prend des formes diverses et peut passer par la mobilisation des autorités locales (Municipalité, EE, MEE), d'associations, du secteur privé, ou des populations.

Elle n'est pas sans risque, tant pour les acteurs humanitaires que pour les acteurs locaux impliqués.

EXEMPLE DE COORDINATION AVEC LE PROJET PILOTE DE STATION D'ASSAINISSEMENT A BCHARRE

Intervention d'Alain Tidière, de Corail et de Nathalie Keyrouz de la Fédération des Municipalités de Bcharré – voir la présentation PPT et [la vidéo de l'AFD](#)

La station de filtres plantés de roseaux inaugurée en 2013 dans le caza de Bcharré, présentée dans la vidéo, est une première étape de la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'assainissement sur l'ensemble du Caza qui prévoit la réalisation de 22 stations d'épuration (financement de l'AFD de 34 millions d'euros).

Pour comprendre le succès de cette première phase, il faut revenir sur les étapes préalables qui ont permis l'implication de toutes les parties prenantes du projet : les Municipalités, l'Etablissement des Eaux du Liban Nord (EELN), le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE), le Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR) ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Etapes de mobilisation des acteurs locaux et partenaires :

- 2001 : lancement d'un programme de coopération entre le Grand Lyon et l'EELN. La Loi 221 et son amendement 337 précise les responsabilités qui incombent en matière d'assainissement aux Etablissements des Eau. L'EELN demande à son partenaire de coopération un appui technique pour mieux connaître les approches modernes de l'assainissement. Il souhaite mettre en pratique ces connaissances sur un projet concret. Le choix est fait d'agir sur le caza de Bcharré, en conflit alors avec l'EELN sur le paiement de la facture d'eau.
- En 2005, commence alors un programme de coopération impliquant la Fédération de Bcharré et l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse. Le programme vise la mise en place d'un contrat de rivière. L'objectif est de faire travailler l'EELN et le Caza ensemble pour définir ce qu'il souhaite faire. Après 2/3 ans de discussions, ils se mettent d'accord pour agir sur l'assainissement. Il existait un schéma directeur d'assainissement pour la zone, réalisé dans les années 90. Mais il est nécessaire de le mettre à jour.
- En 2009, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes s'associe à l'AERMC et à la Fédération pour accompagner la mise en place du contrat de rivière. Parallèlement, les partenaires mobilisent un Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP) pour réaliser le schéma directeur. Celui-ci est validé par l'ensemble des institutions associées à son élaboration (la Fédération, l'EELN, le MEE et le CDR). Cela facilitera la mobilisation de l'AFD pour le financement dans un premier temps d'une station pilote de Harim et aujourd'hui pour la mise en œuvre de l'ensemble du schéma directeur.

Enseignements

- La mobilisation des acteurs locaux nécessite du temps. Si les premiers échanges avec l'EELN ont commencé en 2001, ce n'est qu'en 2013 que la station a été inaugurée. Mais c'est un temps de préparation indispensable pour éviter d'être confronté à des blocages insurmontables par la suite. Il n'a fallu que 3 ans pour réaliser la station à partir du moment où l'AFD a donné son accord pour son financement. C'est rarement le cas pour les stations construites au Liban.

- La coopération décentralisée et l'action des grands bailleurs de fonds sont complémentaires : les acteurs de coopération décentralisée s'engagent sur des temps longs et ont une certaine souplesse d'intervention. La mobilisation de l'AFD a été nécessaire pour mobiliser des fonds importants pour les investissements techniques. Elle a accepté d'apporter son soutien car elle avait été mobilisée dès le départ. Cela a facilité la prise du relais au moment de l'investissement.
- Il est indispensable de mettre en dialogue l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de leur soutien. La mobilisation des populations dans ce projet, loin d'être un blocage, a été un véritable levier pour les inciter à participer financièrement au fonctionnement de la STEP (paiement de la facture d'eau).

QUESTIONS ET REMARQUES

Quel est le rôle acteur de la Municipalité dans la gestion de la station ?

La station est à la charge de la Fédération qui a mobilisé un agent pour son entretien courant. Cela a été possible car il s'agit d'une technique simple qui demande des compétences et des moyens financiers accessibles pour les Municipalités. Par contre, dans le cadre du Schéma directeur, les 22 stations ne seront pas toutes des FPR. Certaines seront des stations à boues activées. Dans ce cas là, leur gestion sera confiée à l'EELN.

Quel est le mécanisme de financement prévu pour le fonctionnement de la station ?

Une part de la facture d'eau est prévue pour l'assainissement, mais la population n'en a pas toujours conscience. Néanmoins, la portion allouée à l'assainissement est très faible et cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais liés au service d'assainissement.

Quel est le volume d'eau traité par la station et quelle est son efficacité ?

La station a été dimensionnée pour 400 EH (soit un peu plus de 60m³/jour).

Selon une analyse chimique des eaux en sortie de station effectuée par le CDR, 90% à 95% de la pollution biologique est abattue. Les eaux traitées peuvent donc être rejetées dans le milieu naturel sans problème. Il était même envisagé d'utiliser ces eaux pour l'irrigation des pommiers en aval de la station mais le CDR s'y est opposé*. Concernant la pollution chimique, il n'y a pas de précautions particulières car la station est connectée uniquement à des maisons d'usages domestiques. Les fermes, industries ne sont pas connectées à la station.

*Remarque : L'eau usée brute est régulièrement utilisée pour irriguer les parcelles au Liban !

TEMOIGNAGES

Cas de la Fédération des Monts Rihan, Fayssal Zein

Le représentant de la Fédération confirme que le processus est long pour installer un système d'assainissement, d'autant plus avec la complexité du jeu d'acteurs dans le domaine de l'eau /assainissement au Liban.

Rihan est située dans une zone montagneuse, au Sud Liban, en amont de la source Nabah el Tasseh qui alimente la moitié du sud du Liban en eau potable (300 000 habitants). La

préservation de la qualité de cette eau est cruciale or elle est menacée par les rejets des villages de la Fédération.

La Municipalité de Rihan a donc cherché une solution, en mobilisant tout d'abord des financements de Mercy Corps pour réaliser une station d'épuration (boues activées). Puis elle a mobilisé d'autres partenaires (UNICEF, PNUD, SIAAP) pour la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement afin d'avoir une approche globale du bassin et définir les priorités d'intervention. Enfin, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) l'a soutenu pour la réalisation des réseaux d'assainissement et un appui pour l'exploitation de la station. Celle-ci fonctionne depuis 2 ans.

La Municipalité est en contacts avec le Ministère (qui a financé une partie du réseau) et avec l'Etablissement des Eaux (pour la STEP – mais l'EE n'a pas de moyens pour assurer le fonctionnement). Ils ont validé le schéma directeur mais la Municipalité a dû chercher les partenaires pour le mettre en œuvre et c'est elle qui couvre les frais de fonctionnement de la station (personnel, énergie, etc.).

Réaction du représentant de Zgharta-Ehden, Ghassan Tayoun

A Zgharta-Ehden, une station d'épuration a été réalisée par le CDR sans concertation avec la Municipalité. Son fonctionnement nécessite beaucoup d'énergie or ni la Municipalité ni l'EE n'ont les moyens pour prendre en charge les frais de fonctionnement.

Réaction de l'AERMC, Rémi Tournon

Ces témoignages soulèvent plusieurs points importants :

- On ne peut pas agir sur la qualité de l'eau potable sans agir sur l'assainissement (réseau/traitement). Il est important de travailler le plus en amont du bassin, au plus proche de la source de pollution.
- Les systèmes naturels comme les FPR sont des solutions intéressantes pour agir dans les zones de montagnes/ petites localités (efficacité/durable). Par contre, cela suppose une organisation et un suivi pour assurer le bon fonctionnement de la STEP dans la durée. L'exploitation des STEP au Liban est souvent problématique. Il est crucial d'anticiper cela au moment du choix du système de traitement en prenant en compte les coûts d'exploitation, et les moyens humains et financiers des Municipalités et Etablissements des Eaux qui en auront la responsabilité.

Cas de l'ONG GVC, Racil Charara

GVC est membre d'un consortium d'ONG internationales. Les équipes interviennent dans la Bekaa, au Nord Liban et au Sud Liban.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'action de GVC porte sur plusieurs volets :

- Technique : la réalisation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement ;
- Social : la mobilisation des populations locales et la facilitation du lien entre l'Etablissement des eaux et les usagers ;
- Le renforcement des compétences de l'Etablissement de l'Eau pour qu'il soit plus à même de répondre à la demande locale et gérer le service d'eau et d'assainissement.

GVC travaille étroitement avec les acteurs locaux. Cette mobilisation passe par différentes modalités (organisation de réunion publique, enquêtes ménages, etc.) définit selon le contexte

local et les actions à mettre en œuvre. Elle échange également avec les ONG internationales et associations locales présentes sur les zones d'intervention.

CONCLUSION ET AGENDA DES PROCHAINES RENCONTRES

Cette session était une première occasion d'échanger sur la localisation de l'aide et la mobilisation des acteurs locaux dans les projets d'eau et d'assainissement.

Les exemples présentés et témoignages montrent bien l'importance d'impliquer l'ensemble des parties prenantes mais que cela est complexe et nécessite du temps pour analyser les jeux de pouvoir et pour gagner la confiance de l'ensemble des acteurs.

Ce thème sera approfondi à l'occasion de trois groupes de travail organisés au Liban sur :

- L'implication des usagers (17/11/2017)
- L'implication des organisations non gouvernementales locales (12/01/2018)
- L'implication des acteurs institutionnels (23/02/2018)

Film de sensibilisation de l'AERMC : [Eau et changement climatique : adaptons nous !](#) (4min)

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom du participant	Nom de l'organisation	Type d'organisation	e-mail
Représentant	MEE	Institutions libanaises	monafakih@hotmail.com
Fadi Doumit	ONL	Institutions libanaises	fadoumit@gmail.com
Zainab Houssein Chhadi	BWE	Institutions libanaises	engzainab.bwe@gmail.com
Ghassan Tayoun	Zgharta-Ehden	Institutions libanaises	ghtayoun@gmail.com
Faysal Zein	Rihan	Institutions libanaises	faysal.zein@hotmail.com
Nathalie Keyruz	Bcharré	Institutions libanaises	nathalie79jk@hotmail.com
Racil Charara	GVC	ONGI	r.charara@gvc-lb.org
Lama Abdul Samad	Oxfam	ONGI	labdulsamad@oxfam.org.uk
Ciara Noone	Acted	ONGI	ciara.noone@acted.org
Safaa Baydoun	BAU	Recherche	safaa.baydoun@bau.edu.lb
Madi Bashayer	UOB	Recherche	bashayer.madi@balamand.edu.lb
Assem Cherif	LOST	ONGL	achreif@lostlb.com
Mohamed Amhaz	LOST	ONGL	Mamhazlost@hotmail.com
Joerg Yoder	GIZ	Coopération Nationale	joerg.yoder@giz.de
Rami Wehbeh	USAID	Coopération Nationale	wehbehra@state.gov
Rémi Tourron	AERMC	Institutions françaises	Remi.TOURON@eaurmc.fr
Layla Bou Antoun	Aldes	Association	aldesorient.ong@gmail.com
Houda Odeimi	BTVL	Association	houda.odeimi@bt-villes.org
Alain Tildière	Corail	Association	a.tidiere@corail-developpement.org
Tourlonnias Béatrice	pS-Eau	Association	tourlonnias@pseau.org
Claire Papin-Stammose	pS-Eau	Association	papin-stammose@pseau.org
Nawal Karroum	URD	Association	nkarroum@urd.org
Jules Hatem	TripleE	Bureau d'études	jules.hatem@triplee-lb.com